



INFORMATION REGIONALE N° 8

Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale
UNSA EDUCATION

Le Secrétaire Académique
à l'attention
des secrétaires académiques adjoints, des secrétaires départementaux et des chargés de communication
POUR INFORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

COMPTE RENDU AUDIENCE SYNDICALE MARDI 15 NOVEMBRE 2005 08 h 30 – 09 h 30

Discours préliminaire de Bertrand Cagniard, Secrétaire Académique

Un regret : cette audience arrive un peu tard dans l'année, puisque nous ne nous sommes pas vus depuis l'Observatoire du 26.08.05
Un souhait : l'abandon de la notion d' »injonction » au profit de celle de culture d'encadrement partagé
Une crainte : se transformer en simple chef de service avec une hiérarchie bicéphale
Une affirmation : notre seule tutelle est bien le Recteur

- La rentrée : elle s'est effectuée avec une baisse de moyens à laquelle nous sommes bien sûr opposés. Avec aussi un certain nombre de problèmes techniques, tels :

- * une cellule d'accueil qui se contente d'accueillir, certes fort aimablement
- * des congés prévisibles non remplacés jusqu'au 15.09
- * des transformations d'HSA en HP au dernier moment (d'où contraintes de refonte des services, des emplois du temps, etc...)
- * des changements de services partagés (avec les mêmes inconvénients)
- * un changement de jeu entre juin et septembre avec un recrutement massif de contractuels et in fine la nécessité de recruter quelques vacataires

La rentrée prochaine : aucune consultation sur les effectifs ; le travail avec des effets de seuil qui nous sont souvent défavorables a été effectué par les IA sans concertation et sans communication sur le mode de calcul

Les remplacements : nous lui savons gré de sa position claire et prudente ; la note de service devrait être abrogée car confuse ; nous lui demandons son soutien dans le cas où des parents porteraient plainte pour des cours non remplacés ; nous lui rappelons notre position sur le recours aux seuls volontaires et acceptants

Les CAE : sujet très flou et charge de travail importante ; notre position est le refus de procéder au recrutement des CAE pour le primaire ;

Les conventions avec les collectivités : peu de concertation

Notre métier : questionnement sur les classements d'établissement qui doit être revu ; sort des postes provisoires d'aide à la direction ; harcèlement textuel ; dérives dénoncées du non passage des courriers par la voie hiérarchique.

Réponses du Recteur

- Contractualisation : pas encore définie et pas avant Janvier ; en attente du projet académique
 - Refus de la notion d'injonction ; il rappelle que son rôle est de mettre en œuvre la politique de la nation et que le nôtre est de l'appliquer
 - Les contractuels ont été préférés et le seront à l'avenir ; il rappelle que nous étions violemment opposés aux vacataires
 - Transformation des HSA en HP : opération faite tardivement car feu vert ministériel tardif. Utilisation maximum des TZR. Le processus se renouvelera car la transformation ne peut avoir lieu en même temps que la DGH : ce ne sont pas de vrais postes
 - Taux de vacation des PRI : recalage sur les bons taux
 - Cellule de remplacements : mise en place trop tardive ; amélioration en vue pour l'an prochain
 - Effectifs : mode de calcul connu selon lui avec une matrice des taux de passage et une discussion entre les IA et chaque EPLE
 - Remplacements de courte durée : des réponses ont été données à ceux qui ont demandé une « rallonge »
 - CAE : il faut recruter vite
 - Conventions : le Recteur ne peut convoquer les présidents de collectivités, comme le Ministre l'a fait avec l'ARF et l'ADF ; un courrier doit nous arriver sur l'état de la situation
 - Classement des établissements : il y aura un groupe de travail qui sera une émanation de l'Observatoire ; les postes d'aide à la direction seront laissés en l'état
 - Observatoire : il sera réuni avant ou après les fêtes de fin d'année
 - Carte des formations : encore quelques ajustements à faire
 - Organigramme du rectorat : il nous parviendra avant les congés de Noël
 - Portail unique avec un unique mot de passe : ils y réfléchissent
 - Adhésion UNEDIC : ils vont se renseigner sur les problèmes de la nécessité d'une affiliation de 365 jours et sur la contribution d'équilibre de 3,6% demandée
- Formations post bac : les sections non remplies seront revues

Pour le secrétariat de la délégation Maria ARRISTIZABAL

Bertrand CAGNIART
Tél : 05 53 50 21 17

Proviseur du Lycée Antoine de Saint-Eupéry - BP 92
Port : 06 18 42 34 37

24122 TERRASSON la VILLEDIEU
Email : bcagniard@aol.com